

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ ANNÉE 2019

SUR LES ACTIONS/DÉCISIONS DU BUREAU ET DU CA

SUR LA REVUE EXPERT

SUR LA DÉMATÉRIALISATION OPALEXE

SUR LES FORMATIONS

COMPTE-RENDU FINANCIER

MONTANT DES COTISATIONS 2021

QUESTIONS DIVERSES/LES PROJETS

SUR LES ACTIONS DU BUREAU ET DU CA :

Remerciements aux membres ayant assisté et participé :

- **aux différentes audiences solennelles** (rentrée 2020 et d'installation des nouveaux magistrats),
- **à la prestation de serment des nouveaux experts 2020 et à leur formation** en présence des magistrats à la CA ANGERS,
- **à la rencontre régulière avec les magistrats** (OPALEXE, rencontres magistrats/avocats/experts avec les TJ du ressort et la CAA NANTES),
- **à l'analyse des dossiers des experts nouveaux candidats et en réinscription**, et leur participation aux commissions de leur désignation sur la liste et le tableau,
- **aux formations**, même si celles-ci se sont trouvées perturbées par les conditions sanitaires,
- à la **rédaction de documents de synthèse** relatifs aux protocoles d'organisation des expertises en période de pandémie COVID 19,

SUR LA REVUE EXPERT :

- la CEJCA est membre associé à la revue,
- la CEJCA participe à la diffusion chaque fois que possible du bulletin d'abonnement afin de multiplier les abonnements payants à la revue, et sollicite les experts lors de leur prestation de serment et l'appel de cotisation en les faisant bénéficier d'un tarif avantageux (130 € au lieu de 146 € en version papier, 100 € pour 110 € en version numérique),
- le CEJCA abonne gratuitement les magistrats et bâtonniers du ressort de la CA ANGERS,

SUR LA DÉMATÉRIALISATION OPALEXE :

Remerciements à Frédéric SYLVESTRE – rapporteur régional.

La CEJCA est à considérer comme une des « meilleures » compagnies puisque 44 experts, sur 126 membres, utilisent ce service, soit une proportion de 40% (ce qui représente 467 expertises) alors qu'elle n'est que de 28,5% au niveau national.

Ce pourcentage représente sans aucun doute une limite, beaucoup d'experts restant hors champs de ce service.

Le compte-rendu de la réunion annuelle avec les magistrats et les avocats du ressort de la CA ANGERS programmée le 08 octobre 2020 vous sera rendu oralement : seul le TJ du MANS reste hors course !

SUR LES FORMATIONS :

Remerciements à Jérôme MASSEROT – responsable formations.

RAPPEL

En matière civile : obligation de justifier des formations sur le principe directeur du procès et sur les règles de procédure applicables aux mesures d’instruction confiées à un technicien (article 10).

En matière administrative : obligation de justifier du suivi d’une formation préalable à l’exercice de l’expertise.

- ACTION 2019/2020 :

Le Conseil National dispose de 25 modules de formation, disponibles sous clé USB et à disposition pour les formateurs.

Ont été organisées les formations suivantes :

- **13 juin 2019** : sur les moyens techniques de l’Expert (Jérôme MASSEROT, Amantine REVOL, Frédéric sylvestre, Philippe GOUNAUD),
- **10 octobre 2019** : les basiques de l’expertise (Philippe GOUNAUD),
- **17 décembre 2019** : sur la traduction automatique (Alicia TROJANOWSKA),
- **10 janvier 2020** : colloque national sur le thème de l’ostéopathie médicale en matière expertale (André MONROCHE),
- **en cours** : création d’un diplôme interuniversitaire universitaire (Clotilde ROUGET-MAILLARD, Véronique MOISON, François JUIN),

Ont été reportées les formations suivantes :

- **à fixer** : les interprètes/traducteurs la chaîne du pénal- Ernst GERHARDS,
- **à fixer** : la posture/le comportement de l’expert (Fabrice ANGEBAULT),
- **à fixer** : les préjudices corporels – Clothilde ROUGER-MAILLARD,
- **à fixer** : la pathologie du bois (Fabrice ANGEBAULT),
- **à fixer** : les basiques de l’expertise (Philippe GOUNAUD),

RÉSOLUTION 01 : approbation du compte-rendu d’activités :

- abstentions = 0

- contre = 0

- pour : UNANIMITÉ

COMPTE RENDU FINANCIER 2019

Présentation du rapport financier - François JUIN

RÉSOLUTION 02 : approbation du compte-rendu financier :

- abstentions = 0
- contre = 0
- pour : UNANIMITÉ

MONTANT DES COTISATION 2021

Le Conseil National a décidé, lors de sa récente AG, de reconduire le montant de sa cotisations nationale et celle de la participation des Compagnies.

PROPOSITION :

- reconduction en 2021 du montant des cotisations 2020 :
 - * membre actif : 130,00 €, dont 50,00 € pour le CNCEJ,
 - * membre honoraire : 65,00 € dont et 25,00 € pour le CNCEJ.

RÉSOLUTION 03 : soumise au vote :

- abstentions = 0
- contre = 0
- pour : UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES/LES PROJETS

SUR LA REVUE EXPERTS :

Elle accuse toujours un déficit financier ($\pm 41\ 000$ €) tenant au manque de ± 300 abonnés pour atteindre l'équilibre des comptes.

PROPOSITION :

- abonnement gratuit la première année, à charge de la CEJCA, des nouveaux experts membres de la compagnie,

RÉSOLUTION 04 : soumise au vote :

- abstentions = 0
- contre = 0
- pour : UNANIMITÉ

SUR LA NOMENCLATURE :

Elle doit être l'objet, au niveau national d'une refonte avec la Chancellerie, et le Conseil d'Etat.

PROPOSITION :

- nomination d'un référent rapporteur de la compagnie qui solliciterait les membres de la compagnie sur leur avis (rubriques inutiles, création de nouvelles rubriques, etc ...).

SUR LA CHARTE AVOCATS/EXPERTS :

RESPONSABLE/RÉFÉRENT : Philippe GOUNAUD – François BICHET – François JUIN – Ernst GERARDS

PROPOSITION :

- en cours de rédaction.

SUR LE TABLEAU DE LA CAA NANTES :

RESPONSABLE/RÉFÉRENT : Philippe GOUNAUD – François JUIN,

Le CA avait validé la proposition du président P GOUNAUD que la Cie ANGERS soit la référente régionale, par son président des 3 autres compagnies (RENNES-CAEN-POITIERS, ORLÉANS ne faisant plus partie du ressort).

Cette proposition avait été également validée par l'ensemble des 3 autres compagnies régionales.

Cette situation ne reçoit pas l'accord du Président de la CAA NANTES qui désire la création d'une compagnie Grand-Ouest.

PROPOSITION :

- établir un contact avec l'ensemble des experts du ressort de la CAA NANTES pour solliciter leurs avis et les « bonnes volontés » - *FAIT*,
- point sera fait pour début décembre 2020.

UNE PERMANENCE DE CONSEILS AUX PARTIES

RÉFÉRENT : François BICHET

Objet du projet :

- consultation préalable d'une partie à l'engagement d'une procédure
- crédibilité/vérification technique du dossier, des éléments de preuve,
- approche des coûts à envisager.

ACTION (en cours) :

- se renseigner auprès de la Maison du Droit pour obtenir les infos sur ce lieu possible de permanence